QUARTIER LIBRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 6 RUE DES HAUTES CORNES IMMEUBLE « ESPACE SOMME »
80000 AMIENS
R.C.S : 804 493 799 AMIENS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 15 Novembre
à 10 Heures,

Les associés de **QUARTIER LIBRE**, société à responsabilité limitée au capital de 5000 Euros, divisé en 500 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :
Madame Caroline SANNIER, détenant 250 parts sociales,
Monsieur Jean-Charles ALLIX, détenant 250 parts sociales,

L'Assemblée est présidée par Madame Caroline SANNIER, gérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification des convocations verbales
- Transfert de l'établissement secondaire
- Modification de l'adresse personnelle de la gérante
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte de la résolution proposée à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix la résolution suivante :

JCA

Résolution préalable

La collectivité des associés réunissant la totalité des parts composant le capital, reconnait et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que la convocation des associés à la présente assemblée n'a pas fait l'objet d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en donne pleine et entière décharge à la gérance et ratifie les convocations verbales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser le transfert de l'adresse de l'établissement secondaire, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES sous le numéro 804 493 799 00022 situé 126 RUE DE LA MARNE 50000 SAINT-LO à l'adresse suivante : **86 rue de la Marne 50000 Saint-Lô.** Ce transfert prend effet à compter du 4 novembre 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale, prend acte qu'à compter du 1er novembre 2024, l'adresse personnelle de Madame SANNIER Caroline, associée gérante est le **112 rue Coquerel 80000 Amiens**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Assemblée générale décide à compter de ce jour de modifier :

- La préambule des statuts comme suit :

Madame Caroline SANNIER, née le 20 octobre 1973 à MEAUX (77), célibataire, demeurant 112 rue Coquerel 80000 Amiens

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Jean-Charles ALLIX **Madame Caroline SANNIER**



